

Extrait du compte-rendu

Réunion du Bureau Syndical - 12 septembre 2017

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc POUGET

Le Bureau,

- Adopte** à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 4 juillet 2017.
- Adopte** à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2017.
- Décide** à l'unanimité, de créer un poste d'ingénieur et un poste d'agent de maîtrise, et que la dépense est prévue à l'article correspondant du Budget de l'exercice en cours.
- Décide** à l'unanimité, de créer 1 emploi non permanent à temps complet au grade d'ingénieur dans les conditions fixées par l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le niveau d'études I (en référence à la nomenclature des niveaux de formation) est exigé. La rémunération de cet agent contractuel s'effectuera sur la base du 2^{ème} échelon correspondant au grade précité. Cet agent ne pourra prétendre à aucune prime ni indemnité en dehors des indemnités à caractère obligatoire et du remboursement des frais de transport conformément aux textes en vigueur. Le Président est autorisé à signer le contrat d'engagement et les renouvellements éventuels dans les limites fixées par la Loi. Et la dépense est prévue à l'article correspondant du Budget de l'exercice en cours et sera prévu au budget de l'exercice suivant.
- Décide** à l'unanimité, d'approuver le marché subséquent à l'accord-cadre n° AC-1-2016, pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - rue Camille Saint Saëns - Commune de Santeny et d'attribuer le marché subséquent, à l'opérateur économique suivant : Groupement solidaire FRANCE TRAVAUX / EHTP REHACANA pour un montant de 497 949,71 € HT soit 597 539,66 € TTC. Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique susvisé. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.
- Décide** à l'unanimité, d'approuver le marché subséquent à l'accord-cadre n° AC-1-2016, pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - la rue de la Sablière - Commune de Yerres et d'attribuer le marché subséquent, à l'opérateur économique suivant : Groupement solidaire HP BTP / RAZEL-BEC / M3R pour un Montant de 852 992,21 € HT soit 1 023 590,66 € TTC. Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique susvisé. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Autorise à l'unanimité, le Président à signer la convention tripartite entre le SyAGE, le Conseil Départemental de l'Essonne et la commune de Varennes-Jarcy définissant les modalités de gestion et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles des Bois de Jarcy, des Grands Réages, du verger de la Sente situés sur la commune de Varennes-Jarcy. L'estimation des opérations à réaliser par le SyAGE dans le cadre de cette convention est de 62 380,00 € HT, après subvention, sur la période 2017 à 2021.

Le Président

Alain CHAMBARD